NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
20	03/10/2000	456.639.079	15	BEF	00612.3301	A 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N F R A N C S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : L'EAU DOUCE SPRL

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE
Adresse : RUE WARFUSEE N° : 44 Bte :
Code postal : 4400 Commune : FLEMALLE
Registre : RC Greffe de : LIEGE N° : 15192966

Numéro de TVA ou numéro national ! 456.639.079 !

DATE ! 04/12/1995 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 27/06/2000 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/1999 ! au ! 31/12/1999 !

Exercice précédent du ! 01/01/1998 ! au ! 31/12/1998 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- DEBROUX MONIQUE
  GERANT
  RUE DE WARFUSEE 44
  4400 FLEMALLE BELGIQUE
  Date de début de mandat : 04/12/1995 Date de fin de mandat : 30/06/2001

Nombre total de pages déposées : 15
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 11

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	530.879	787.238
I. Frais d'établissement	20	7.000	14.000
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	210.000	245.000
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	301.879	522.238
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	118.038	179.805
C. Mobilier et matériel roulant	24	183.841	342.433
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	12.000	6.000
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	111.728	404.522
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	39.426	32.740
A. Stocks	30/36	39.426	32.740
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	68.509	113.019
A. Créances commerciales	40	60.524	108.924
B. Autres créances	41	7.985	4.095
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		254.785
IX. Valeurs disponibles	54/58	3.793	3.978
X. Comptes de régularisation	490/1		
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	642.607	1.191.760

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	(649.024)	(297.409)
I. Capital (ann. III)	10	250.000	250.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	(500.000)	(500.000)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(899.024)	(547.409)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	1.291.631	1.489.169
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	280.000	424.000
A. Dettes financières	170/4	280.000	424.000
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	280.000	424.000
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	1.010.865	1.065.169
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	144.000	144.000
B. Dettes financières	43	49.775	45.137
1. Etablissements de crédit	430/8	49.775	45.137
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	207.946	407.221
1. Fournisseurs	440/4	207.946	407.221
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	372.250	326.064
1. Impôts	450/3	204.122	175.857
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	168.128	150.207
F. Autres dettes	47/48	236.894	142.747
X. Comptes de régularisation	492/3	766	
T O T A L D U P A S S I F	10/49	642.607	1.191.760

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	502.101	462.456
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(500.775)	(456.352)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(262.359)	(262.359)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(76.718)	(44.633)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(337.751)	(300.888)
II. Produits financiers	75	36.338	116
Charges financières (-)	65	(50.202)	(63.330)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(351.615)	(364.102)
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(351.615)	(364.102)
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(351.615)	(364.102)
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(351.615)	(364.102)

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(899.024)	(547.409)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(351.615)	(364.102)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(547.409)	(183.307)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	899.024	547.409
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	350.000	8159	1.076.548	8355	6.000
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	6.000
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	350.000	8199	1.076.548	8395	12.000
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	105.000	8269	554.310	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	35.000	8279	220.359	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	140.000	8329	774.669	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139	210.000	8339	301.879	8565	12.000

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
Parts sociales		750.000	750

	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE		
Actionnaires redevables de libération		
TOTAL 871	500.000	

	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :		
- la société elle-même 872		
- ses filiales 873		

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS		
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
. Montant du capital à souscrire	8741	
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
. Montant du capital à souscrire	8746	
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751	

	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL 876		
Dont : - détenues par la société elle-même 877		
- détenues par les filiales 878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

		DETTES		
	Code	1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	144.000	280.000	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	2	2
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,6	0,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	1.066	1.039
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	426.555	360.211
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	57.143	34.055
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	17.077	62.086
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)		
. en capital	9125	
. en intérêts	9126	
B. Intérêts portés à l'actif	6503	
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653	
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656	

VIII.DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SURETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	Codes	Exercice	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

NEANT

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 000123222106

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100		2	0,6(ETP)	0,5(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101		1.066	1.066 (T)	1.039 (T)
Frais de personnel	102		500.775	500.775 (T)	456 (T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105		2	0,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		2	0,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121		2	0,6
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		2	0,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

N° NAT.	456.639.079		00612.3312	A 13.

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier (*)				
1.1. Plan d'entreprise	400			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	1	0,1	554
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	1	0,5	82.933
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511			
2.9. Interruption complète de carrière	512			
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	2	0,6
. total pour l'exercice précédent	560	2	0,5

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :
NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :
NEANT

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
NEANT

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :
NEANT

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
NEANT

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]
NEANT

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :
NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :
NEANT

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
NEANT

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :
NEANT

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :
NEANT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:
NEANT

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	010,00 - 010,00	010,00 - 010,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
4. Installations, machines et outillage	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
5. Matériel roulant	L	NR	025,00 - 025,00	025,00 - 025,00
6. Matériel de bureau et mobilier	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :
NEANT

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises : F.I.F.O

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :
NEANT

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
NEANT

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46 bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à BEF.